

COMPTE RENDU - RENCONTRE DU COMITÉ VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES - 3 DÉCEMBRE 2013

Personnes présentes : Suzanne Verreault, Steeve Verret, Gilles Dufour, Véronique Lalande, Hélène Langlois, Serge Déry, Jacques Bertrand, Louis Campagna, Slavko Sebez, Éric Bonin, Gaston Déry, Johanne Corneau, Anick Métivier, Alain Samson en remplacement de Jean Boudreault , Anne Beaulieu, en remplacement de M. Alexandre Turgeon.

Personnes absentes : M. Alexandre Turgeon, M. Jean Boudreault, Mme Geneviève Dubé

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Mot de bienvenue, adoption de l'ordre du jour et compte rendu de la dernière rencontre	<p>Mme Verreault souhaite la bienvenue aux membres du comité.</p> <p>L'ordre du jour est accepté avec les ajouts suivants : Projet de silo du terminal de granules, gouvernance. Il est convenu que ces points seront traités au point 3. Prochaines étapes.</p> <p>Suivis de la dernière rencontre :</p> <p>Site public pour dépôt des documents en lien avec les travaux du comité – Mme Lalande transmettra des précisions à Mme Albertson quant aux outils possibles à utiliser.</p> <p>Mandat du comité – ce sujet sera ajouté au point 3 : Prochaines étapes.</p> <p>Balayures de rues (analyse des concentrations de métaux) - les mêmes problèmes en lien avec l'impossibilité de stationner ont eu lieu lors de l'opération « Balayures » avant le défilé des jouets.</p> <p>Gouvernance – la formation d'un sous-comité avait été évoquée.</p> <p>Il est suggéré d'ajouter le nom des personnes présentes pour les prochains comptes rendus, ce qui sera fait.</p> <p>L'adoption du compte rendu est proposée par M. Serge Déry et appuyée par Mme Véronique Lalande.</p>			
2. Suivi des demandes du Port de Québec	<p>Rappelons que cette réponse fait suite à la demande d'information des conseils de quartier qui avait été entérinée par le comité et transmise au directeur du Port de Québec.</p> <p>M. Annick Métivier, représentant du Port de Québec, dépose un dossier à la présidente du comité, Mme Verreault.</p>			

	<p>Ce dossier inclut un tableau récapitulatif précisant la documentation pouvant être fournie ainsi qu'une copie de ces documents. Il rappelle que considérant les enjeux juridiques et commerciaux, certains documents ne peuvent être diffusés. En résumé :</p> <p>Les demandes suivantes ont pu être considérées</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 Plan général du site et plans détaillés de tous les secteurs - 1.3 La liste et les volumes actuels et maximums des matières transbordées ou entreposées et leur localisation sur le plan - 2. Mécanismes d'évaluation des impacts et de contrôle environnemental en vigueur au Port incluant ceux des utilisateurs, la séquence des événements, en cas de problèmes détectés, de plaintes ou de conditions propices aux émissions dans l'atmosphère. <p>Les réponses aux demandes suivantes suivront à une date ultérieure (fin février)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.2 Description des infrastructures, équipements, aménagements, activités. - 1.4 La liste des navires, le contenu et le tonnage de leurs cargaisons pour les cinq dernières années. <p>Les demandes suivantes ont été refusées</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.2 Description des méthodes de transbordement et des modes d'entreposage. - 1.5 Un diagramme d'écoulement des procédés dont de transbordement. - 1.6 La liste et la description des équipements d'épuration des émissions atmosphériques et des appareils utilisés pour le suivi et le contrôle des émissions et leur localisation sur un plan. - 1.7 Description des systèmes de traitement des eaux de ruissellement et usées - 1.8 Identification sur le plan de tous les points d'émission à l'atmosphère et de tous les points d'émission d'eaux usées. - *3. L'ensemble de l'information concernant tout projet de développement actuel et futur dont les études d'impact environnemental, et l'engagement à ne donner son approbation qu'une fois que le Comité de vigilance aura été en mesure d'émettre des recommandations éclairées sur le projet. - *4. Un plan pour les cinq prochaines années avec les actions proposées ou réalisées, ainsi qu'un échéancier nous permettant d'en suivre l'évolution et les moyens pour vérifier ce qui a été effectivement réalisé. 	<p>*Pour le point 3, la réponse du Port : Le mandat du Comité de vigilance est consultatif. Celui-ci vise à vérifier si l'exploitation se fait en conformité, à faire des recommandations sur l'intégration environnementale des équipements et à proposer des recommandations sur les améliorations à apporter aux activités.</p> <p>*Pour le point 4, la réponse du Port : Le Port de Québec a mis sur pied le Comité de relations avec la communauté afin de traiter ce type de demande. Les objectifs de ce comité sont d'établir et maintenir un canal de communication formel entre le Port et les acteurs de la communauté concernés, de bonifier la façon de réaliser les projets et d'accroître leur niveau d'acceptabilité sociale. Ce comité discute des projets envisagés par le Port, des inquiétudes et point d'intérêts de la communauté par rapport à ces projets et propose des pistes de solutions pouvant favoriser une meilleure</p>		
--	--	--	--	--

	<p>Commentaires suite à la réponse du Port</p> <p>À la suite de cette présentation, des discussions ont lieu quant à la réponse du Port de Québec.</p> <p>Plusieurs commentaires mettent en relief une difficulté de compréhension quant au mandat du comité de vigilance et un malaise face à la non-collaboration du Port.</p> <p>Certaines personnes font référence au fait que des éléments demandés sont nécessaires pour travailler en collaboration, et en amont plutôt qu'en réaction.</p> <p>Mandats des différents comités</p> <p>La réponse du Port de Québec fait référence aux travaux du Comité de relations avec la communauté qui a été mis sur pied, selon le Port, afin de traiter ce type de demande d'information.</p> <p>Selon l'avis de plusieurs, les objectifs de ces deux comités sont différents. Certains membres des conseils de quartier assistent aux rencontres de ce comité mais les projets y sont présentés plutôt à titre d'information.</p> <p>Un membre compare le Comité de relations avec la communauté, mis en place par le Port, à un exercice de vérification interne, alors que toute organisation doit être soumise à une vérification externe.</p> <p>Un membre cite le document « Plan d'utilisation des sols, 2001 », document élaboré et diffusé par le Port de Québec qui préconise une collaboration, une concertation et un respect de la responsabilité sociale. Ce document a été transmis à Mme Verreault et a été déposé sur le site disponible pour les membres. Selon ceux qui en ont pris connaissance, l'attitude actuelle du Port ne respecte pas ce qui est prôné dans ce document.</p> <p>Le représentant du Port suggère que le libellé de la demande d'information soit revu. Après discussion, les membres du comité conviennent qu'une requête a été déposée par les conseils de quartier, puis revue à la demande du Port et soumise à nouveau officiellement (envoi au PDG du Port de Québec). La réponse du Port est claire quant aux éléments qu'ils font le choix de transmettre.</p>	<p>acceptabilité sociale des projets.</p>		
--	--	---	--	--

	<p>Suites des travaux du Comité de vigilance et collaboration requise</p> <p>Le fait que le mandat a été défini par le maire de la Ville de Québec en collaboration avec la ministre responsable de la région est évoqué. Ce mandat a été présenté au Port de Québec qui s’est engagé à collaborer. Deux représentants du comité exécutif sont présents ce qui démontre le sérieux de la démarche pour la Ville.</p> <p>Des questions se posent quant au réel engagement du Port de Québec et plusieurs évoquent leur malaise quant à cette attitude.</p> <p>M. Campagna désire que soit consignée cette question au compte rendu : « Aux fins de réaliser sa mission, et dans le respect de celle-ci, quelle est la portée du comité de vigilance compte tenu de la mission du comité de relations avec la communauté ? »</p> <p>On relève que le document sur l’utilisation des sols prévoyait un comité de surveillance. Celui-ci étant en révision, on se demande si la prochaine version du plan (consultation à venir après les Fêtes) prévoit que le comité de surveillance sera reconduit.</p> <p>Un des membres souligne que le Comité de relations avec la communauté a été mis en place il y a environ un an et demi. Le comité de vigilance a été créé plus récemment pour répondre à un mandat qui est différent.</p> <p>M. Métivier, du Port de Québec, affirme qu’il faut s’assurer de trouver un canal de communications adéquat, que la situation est très complexe. Il fait part aux membres du comité de la démarche de Stratégie de développement durable présentement en élaboration qui permettra des avancées : façons de faire révisées, amélioration des processus, consultations et séances d’information prévues, etc.</p> <p>M. Gaston Déry, président du Comité de relations du Port avec la communauté, souligne qu’il a été interpellé en lien avec la démarche de Stratégie en développement durable du Port. Plusieurs sont d’avis qu’il aurait été intéressant que cette stratégie soit présentée au comité de vigilance.</p> <p>D’autres commentaires sont à l’effet qu’il faut trouver un « modus operandi », un terrain d’entente afin de faire avancer les travaux et de rencontrer les objectifs du comité malgré le contexte de recours juridique.</p>			
--	---	--	--	--

	<p>M. Verret ajoute qu'il est décevant que des ressources soient dégagées pour ce comité et qu'elles ne soient pas utilisées à leur plein potentiel car l'information n'est pas disponible ce qui nuit aux travaux du comité de vigilance.</p> <p>M. Métivier doit quitter la rencontre avant la levée de l'assemblée. Les discussions se poursuivent après son départ.</p>			
3. Prochaines étapes	<p>Plusieurs membres se questionnent sur les suites des travaux du comité et certains envisagent d'abandonner. Certains représentants des conseils de quartier vont en discuter avec les membres de leur conseil.</p> <p>Il est mentionné qu'une période d'ajustements est nécessaire lors de la mise en place d'un comité. Un changement de culture est long à développer, compte tenu que le Port est une entité qui relève du fédéral. Mais un minimum de collaboration est requise et il faut faire preuve de bonne volonté.</p> <p>M. Verret suggère de retourner auprès des autorités qui ont convenu des objectifs du comité afin de voir à recadrer le mandat, compte tenu de la situation et de ce qui semble être une impasse.</p> <p>Certains documents ont été fournis par le Port mais cela a représenté des difficultés.. Le comité doit poursuivre ses travaux et a besoin de plus de documentation. Il est suggéré qu'un état de situation soit préparé afin de briefer les autorités. Un bilan après six mois d'opération du comité permettrait de relater les difficultés éprouvées dont les données demandées par le Port mais non disponibles.</p> <p>Mme Verreault et M. Verret nous tiendront informés des développements.</p> <p>M. Champagna se demande s'il n'y aurait pas lieu de se donner un indicateur, et attendre, par exemple, que les renseignements soient obtenus pour la tenue de la prochaine réunion du comité.</p> <p>Finalement, après échanges, compte tenu de l'intérêt des membres, malgré la non disponibilité de certains documents, il est convenu que le comité se donnerait un plan d'action pour la suite des travaux.</p>	Présenter état de situation pour informer les autorités des limites des travaux du comité	M. Verret Mme Verreault	
4. Plan d'action	<p>Pour ce qui est des prochaines étapes, les actions suivantes sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des documents déposés; - Présentation d'entreprises et de leurs pratiques (par ex. : Extrata se dit 			

	<p>disposé à venir faire une présentation au comité;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des bonnes pratiques et expériences d'autres ports, recherche effectuée par Mme Véronique Lalande; - Présentation des mesures d'urgence par la Sécurité civile, Mme Giguère; - Mise en place d'un sous-comité pour la régie et gouvernance (règles, droit de vote, suivi des décisions, proposition pour ODJ) 	Mettre en place un sous-comité pour établir les règles de gouvernance	Membres du comité : V. Lalande L. Campagnat G. Déry	
5. Présentation de M. Éric Bonin du MDDEFP	<p>M. Éric Bonin présente les derniers résultats : Évolution des concentrations moyennes annuelles de nickel. Une diminution est constatée, possiblement en lien avec les mesures mises en place (manutention, arrosage, nettoyage). Il faut dire que l'année 2011 représentait des données vraiment hors norme.</p> <p>Des discussions ont lieu quant aux façons de prendre les mesures et aux types de particules.</p> <p>Des explications nécessaires étant requises pour certains, si possible, de la documentation sera déposée sur le site du comité par les représentants du MDDEFP et du MSSS.</p> <p>M. Bonin nous informe qu'il y aura une modification au règlement quant aux normes de mesure pour les particules en suspension (sur une base quotidienne plutôt que sur une moyenne annuelle).</p>			
6. Dépôt de documents supplémentaires sur les opérations balayages de rues	Considérant l'heure tardive, ce point ne fera pas l'objet de présentation.			
7. Varia	<p>Des discussions ont lieu quant au terminal de granules des bois, celui-ci ayant été installé peu après la dernière rencontre du comité. Plusieurs membres font part de leur grande déception en lien avec ce projet.</p> <p>Le MDDEFP ayant émis un avis de non-conformité, il est précisé que cette action constitue une étape. Il faudra voir si d'autres étapes pourront être franchies.</p>			
8. Prochaine rencontre	Il est convenu qu'un sondage sera acheminé aux membres pour fixer la prochaine rencontre vers la fin de janvier ou le début de février.			
	L'assemblée est levée à 22 h 55.			

Date : 18 décembre 2013